

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Il est à peu près certain que le vice-roi d'Égypte, qui se rend aux eaux d'Ems, ne viendra point à Paris. Mais pourquoi éviterait-il notre capitale? C'est ici que les commentateurs vont leur train. Suivant les uns, Ismaïl-Pacha obéirait à un sentiment d'amour-propre. Il aurait demandé et n'aurait pu obtenir d'être reçu à Paris en prince souverain, malgré le dernier firman du sultan, qui lui confère ce rang sans toutefois l'exempter du tribut qui le maintient en réalité vassal. Suivant d'autres, au contraire, le vice-roi se rendrait à Ems moins pour soigner sa santé que pour être à portée de négocier une entente avec le cabinet de Berlin, et par le cabinet de Berlin avec celui de Saint-Petersbourg. L'influence que l'Angleterre et la France exercent sur l'Égypte lui pèserait. Craignant la France à cause du canal de Suez et l'Angleterre à cause du chemin de fer anglais du Caire à la mer Rouge, et surtout à cause de la puissance anglaise dans l'Inde, il viserait à conjurer ce danger imaginaire par une entente avec la Prusse et la Russie. Or, de pareilles arrière-pensées ne pourraient se concilier avec une visite à Paris.

Une dépêche récente de Vienne annonce même que le vice-roi évitera aussi de traverser la capitale de l'Autriche, où il était cependant attendu.

La Chambre des communes paraît de plus en plus disposée à permettre au catholicisme

de reprendre successivement sa place légitime dans la société anglaise. C'est ainsi que, dans sa séance du 30 juin, elle s'est montrée animée d'un excellent esprit de justice à l'égard des aumôniers catholiques chargés de visiter dans les prisons leurs coréligionnaires; et que, dans son avant-dernière séance, elle a voté, à une majorité de 58 voix, un bill destiné à ouvrir les chaires des Universités d'Oxford et de Cambridge à tous les gradués, sans distinction de religion.

Les mœurs parlementaires américaines viennent de faire une irruption bruyante au sein du Parlement hellénique. Il y a eu échange de coups de canne et de coups de poing. On examinait l'élection des députés de Sira. Le président de la commission d'examen s'était exprimé en termes trop accentués sur le compte de l'un des membres de la commission. Les amis du député outragé avaient pris fait et cause pour leur collègue. Les partisans du président de la commission s'étaient rangés comme une muraille vivante autour de ce dernier. Des paroles aux voies de fait la distance est courte. Elle fut franchie et, après une mêlée de quelques minutes, la force armée requise par le président de l'Assemblée aux abois, dut intervenir pour séparer les législateurs.

La *Correspondance générale autrichienne* annonce que le gouvernement roumain vient de reconnaître en principe les demandes d'indemnité que le gouvernement autrichien a formulées à l'occasion des excès commis dans la Moldavie contre des sujets autrichiens, et

qui ont été appuyées avec force par le cabinet français. Elle ajoute qu'une commission d'enquête est occupée en ce moment à rechercher et à fixer le chiffre des indemnités à accorder.

Suivant la *Correspondance générale autrichienne*, le ministre des affaires étrangères de Vienne préparerait déjà la composition du *Livre rouge* qui sera soumis à la prochaine délégation.

La protestation contre la cour de Rome, ainsi que toute la correspondance diplomatique échangée au sujet de la question du concordat, seront l'objet d'un exposé détaillé dans le compte-rendu du département des affaires étrangères. On aurait renoncé à l'intention de publier auparavant la dernière note adressée par M. le baron de Beust à la cour de Rome.

Le *Nouveau Fremdenblatt* apprend qu'une note de M. de Beust, en réponse à l'allocution pontificale, est partie.

Le *Tagblatt* de Vienne, du 5 juillet, annonce que le ministre de la guerre a ordonné de congédier immédiatement vingt hommes par compagnie, ce qui produira une réduction totale de 36,000 hommes.

On se souvient que le Parlement douanier avait déferé au conseil fédéral douanier l'examen des irrégularités commises dans les élections des députés en Bavière et en Wurtemberg. L'*Indépendance belge* nous apprend que le conseil vient de décliner ce mandat, et que, d'ailleurs, les deux gouvernements mis en cause se sont déclarés prêts à remédier aux

abus signalés en précisant mieux leurs instructions à l'occasion de nouvelles élections.

La *Correspondance du Nord-Est* donne les renseignements suivants sur la santé de M. de Bismark et sur les rapports du roi Guillaume avec son premier ministre :

« M. de Bismark est en pleine convalescence. Les nouvelles reçues aujourd'hui même de Varzin, en Poméranie, où il réside, sont excellentes.

» Les souffrances nerveuses l'ont quitté, et il peut déjà faire de petites promenades à pied et en voiture. Depuis quelques jours, il travaille une heure par jour, et le télégraphe entre Berlin et Varzin est continuellement en activité. M. de Thiele envoie à M. de Bismark quotidiennement un long rapport sur tout ce qui arrive. Le roi se fait adresser également tous les jours par le télégraphe des nouvelles de la santé de son premier ministre. Sa Majesté lui a écrit dernièrement de Babelsberg, résidence royale actuelle, une longue lettre.

» Dans cette lettre, le roi, après avoir chaudement félicité le chancelier sur son entrée en convalescence, et après quelques autres paroles de haute bienveillance, exprime le contentement que lui a causé son récent voyage à Hanovre et à Worms, et surtout la haute satisfaction que lui a fait éprouver son entrevue avec les souverains du Sud.

» Le roi ajoute qu'en cette occasion il a eu une nouvelle preuve qu'il peut compter, dans toutes les éventualités, sur la fidélité inébranlable de ces souverains. »

FRAGMENT.

LE ROMAN DES MÈRES,

PAR ALFRED DES ESSARTS.

INTRODUCTION.

I.

Avez-vous connu Morandot ?

« Qui n'a pas connu Prosper Morandot ? » pourrait me répondre tout Parisien sachant par cœur la carte des gens et des choses depuis quinze ans.

Morandot était peut-être le type le plus complet de ces hardis spéculateurs de bourse qui surmenent l'opinion, flairent le vent, et font despotiquement osciller le plateau de leurs opérations dans le sens de la hausse ou de la baisse.

Ils sont sortis on ne sait d'où; ils ont débuté on ne sait comment; ils ont réussi on ne sait pourquoi; mais le fait palpable, c'est qu'ils manient des millions, c'est qu'un luxe effréné les entoure, c'est qu'ils nagent entre l'adulation et l'envie.

Avant tout, je constaterai que Morandot avait le caractère facile et portait sans orgueil ses succès constants; il aimait le rire, dégustait le propos badin, se

plaisait aux raffinements du confortable. Sa salle à manger recevait fréquemment de nombreux amis; il leur accordait volontiers l'hospitalité dans sa loge à l'Opéra, où il s'oubliait musicalement au sein des douces vapeurs d'un demi-sommeil.

C'était un brave homme, sauf qu'il ne prêtait jamais un sou.

À côté de lui, il y avait Mme Morandot, à qui le spéculateur ne savait et n'osait rien refuser.

À cette époque — bien que la date de mon récit se place à quelques années seulement — le théâtre contemporain n'avait pas encore inventé le genre Benetton. Mme Morandot ne commettait pas les extravagances de ton, de langage et de toilette dont aujourd'hui l'on tire vanité; mais c'était déjà une personne courageusement excentrique.

Cela devait la mener à la lassitude. On ne s'amuse pas éternellement d'aller au théâtre, de passer deux heures par nuit dans trois bals; on se blase sur son *King-Charles*, sur ses potiches, sur ses meubles Boule, sur ses tentures de soie et de velours, sur ses tapis de Smyrne. Rien de plus implacable que la monotonie du luxe et du plaisir.

Donc, un jour Mme Morandot s'aperçut qu'en l'absence de son mari — et peut-être même parfois en sa présence — elle était seule; elle s'aperçut que le man-

que d'enfants crée au cœur un terrible veuvage.

Il était un peu tard dans sa vie, quand elle fit cette découverte.

Dès lors, la femme du brillant agioteur n'eut plus d'autre préoccupation; et pour se préparer à la douceur des devoirs maternels, elle se mit à exercer une lourde pression sur la patience de son mari.

Le pauvre Morandot ne savait plus à quel saint — ou à quel diable — se vouer. Il voyait sa trop sensible compagne tantôt fondre en larmes lorsqu'une visite produisait à ses yeux quelque enfant blond et câlin, tantôt tomber dans des silences mornes en pensant qu'elle aussi eût pu être la « mère des Gracques ».

Morandot en vint à consulter le docteur Foquette, son ami et fréquent convalescent.

— Réjouissez-vous, lui dit l'honorable praticien, de ce que votre femme n'est mère que par les désirs et le rêve. Une fantaisie nouvelle détrônera celle-ci.

— Une fantaisie! Ouf!... murmura le financier.

Un dénouement n'était pas loin. À une heure de là, Mme Morandot, rentrant plus tôt que de coutume, courait au sanctuaire où son mari élaborait son courrier et y pénétrait en ériant :

— J'ai trouvé! j'ai trouvé!...

« Sans doute, pensa Morandot, Athénaïs aura découvert une nouvelle façon de vivre — c'est-à-dire de

tuer le temps. Qui sait si elle ne veut pas organiser dans son salon la comédie de société? »

À demi satisfait, il prit un ton assez rogne pour répondre tout haut :

— Permettez, ma chère; vous tombez au beau milieu de ma correspondance.

Il s'allégea de son pince-nez et déposa son porte-plume en homme qui se résigne mais qui proteste.

— Parlez donc... dit-il, se renversant sur le dossier de sa chaise curule.

Athénaïs sembla se raviser et dit d'un air boudeur :

— Tant pis! vous ne saurez mon secret que plus tard.

— Fantaisiste, va!...

Mme Morandot ne répliqua rien et s'enfuit en laissant échapper un petit rire de satisfaction.

Or, voici ce qui était arrivé dans l'après-midi :

Mme Morandot faisait au bois de Boulogne cette promenade monotone qui doit, à la longue, être un supplice pour les gens à équipage.

Car le Bois, en dépit de ses allées tournantes, de ses pelouses si vertes, de ses méandres coquets, de ses eaux, n'en est pas moins, pour qui y va tous les jours, le même bois avec les mêmes perspectives.

Athénaïs y avait baillé plus d'une fois.

Moins blasée parce qu'elle habitait depuis peu de

L'Agence Havas publie les dépêches suivantes :

Belgrade, 5 juillet. — La Skouptchina, avant de se séparer, a voté les résolutions suivantes :

1° Jusqu'à la majorité du prince Milano, il y aura lieu de convoquer, tous les ans au moins, la Skouptchina ;

2° Les fonctionnaires nommés par le feu prince Michel seront maintenus ;

3° Une statue sera élevée au feu prince Michel, aux frais de la nation, dans le parc de Topchidéré ;

4° Il y aura lieu de poursuivre le plus promptement possible le développement de la force armée d'après les idées du prince Michel ;

5° Une enquête sera faite sur la police de Belgrade à propos de son imprévoyance ;

6° Chaque Serbe est responsable de la vie du prince Milano ;

7° Le gouvernement maintiendra strictement les relations d'amitié nouées par le feu prince Michel avec les puissances amies.

Aujourd'hui, au son du canon et des cloches, a eu lieu dans la cathédrale le sacre solennel du prince Milano.

Les ministres, les représentants des puissances étrangères et les membres de la Skouptchina assistaient à cette cérémonie.

Hier, le prince a visité la Skouptchina, réunie en séance.

Depuis le sacre du prince une grande réception a eu lieu. Le consul général d'Angleterre, en qualité de doyen, a présenté au prince les hommages du corps diplomatique et du commissaire ottoman.

Le soir, la ville a été solennellement illuminée.

De son côté, la *Correspondance du Nord-Est* a reçu, de Belgrade, la dépêche qui suit :

Belgrade, 5 juillet. — Hier, la Skouptchina a adopté sans objection toutes les propositions qui lui ont été soumises par le gouvernement.

La complicité du prince Alexandre Karagevitch étant bien constatée, son nom et celui des Nenadovitch, ses parents, seront voués à la malédiction dans toutes les églises et la dynastie sera déclarée à jamais incapable d'arriver au pouvoir.

L'extradition de Pierre Karagevitch sera demandée, et il sera mis hors la loi.

La Skouptchina a, en outre, adopté les résolutions suivantes :

Introduction en Servie du régime constitutionnel avec tout son développement ;

Convocation régulière des assemblées nationales ;

Etablissement de la liberté de la presse ;

Introduction, dans les tribunaux, du jugement par jury.

Ces résolutions prises, la Skouptchina a déclaré sa session close, et l'assemblée s'est séparée à six heures du soir.

INCENDIE DE DUNKERQUE.

Nous résumons, en les coordonnant, les détails qui nous arrivent des différentes sources sur ce désastreux sinistre.

C'est samedi, vers onze heures du matin, que le feu a éclaté dans les magasins de MM. Bourdon et C^{ie}.

Dans ce vaste entrepôt se trouvaient les magasins de M. Petitqueux, M. Dickson, ceux de la Compagnie des bateaux à vapeur, un bureau de tabac, des quantités considérables de laines, lin, alcool, café, sel, fils de jute, etc., appartenant à diverses maisons de la ville et de l'étranger. Au-dessus des bâtiments, au premier étage, étaient situés les bureaux de M. Bourbon, occupés par des employés.

Avec une énergie et un sang-froid digne d'éloges, ces messieurs parvinrent à sauver la caisse qui contenait, paraît-il, des sommes importantes, les livres de la comptabilité, les papiers les plus précieux. Leur chef, M. Bourdon, était absent à ce moment-là ; il assistait à l'enterrement de M. Peterynck, ancien receveur des finances.

Vers midi, un plus grand danger encore menaçait le port en entier. Une vingtaine de bâtiments, en rangées de quatre sur une ligne, stationnaient dans le bassin en face des docks en feu. L'un de ces bâtiments, heureusement plus éloigné du bord, était chargé de pétrole. Déjà le plus rapproché commençait à s'enflammer ; l'action du feu put heureusement être anéantie.

C'est ici que les marins et gens d'équipage montrèrent une énergie peu commune ; comme si chacun s'occupait du son propre salut, ils manœuvrèrent avec tant d'habileté, qu'en une heure de temps, les bâtiments menacés se trouvaient hors des atteintes, et laissaient au bassin un espace suffisant pour permettre d'y jeter une centaine de balles de laines, déposées sur le quai et menacées de destruction. Plus tard on les repêcha.

Vers deux heures de l'après-midi, le feu était dans toute son intensité, le spectacle était effrayant et vraiment douloureux, et bien que chacun apportât son obole de courage, on jugea nécessaire de mander de nouveaux secours à Bergues, à Cassel et à Lille. Le travail, d'ailleurs, était malaisé, la fumée obscurcissait tout le quai et se portait jusqu'au milieu de la ville.

C'est alors qu'on se résolut à demander du secours à Lille, qui expédia 300 hommes d'infanterie.

Grâce à ce renfort, l'incendie a pu être enfin circonscrit vers sept heures du soir ; mais le feu ne sera pas éteint avant plusieurs jours, par suite de l'ajournement de longue durée

que lui fournissent les matières grasses en combustion.

On doit s'estimer heureux de n'avoir pas de victimes à déplorer, dans un sinistre qui a eu de si formidables proportions. Il y a eu seulement, comme nous l'avons déjà dit, trois militaires et un pompier blessés.

Le chiffre des pertes matérielles est énorme ; mais on ne peut encore le préciser.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Il est résulté des dernières discussions du budget au Corps-Législatif, que la dépense annuelle imposée à la France par l'établissement de la garde nationale mobile, dépense primitivement indiquée comme devant être de 5,000,000, estimée par M. Thiers à 25,000,000, sera effectivement, et de l'aveu du maréchal Niel, au minimum de 12 à 14,000,000.

— La discussion du budget pourrait bien amener la modification ministérielle, dont on s'entretient depuis longtemps et qui était ajournée, disait-on, à l'époque du séjour à Plombières. La plus importante de ces modifications serait celle qui amènerait M. Rouher à l'intérieur et M. de La Valette aux affaires étrangères.

— Le *Périgord* nous apprend que, par arrêté de M. le préfet de la Dordogne, le conseil municipal de la commune d'Excideuil vient d'être dissous et remplacé par une commission municipale. Le *Périgord* ne nous donne aucun renseignement sur cette grave mesure.

— On croit que le prince Napoléon sera de retour à Paris vers le 20 de ce mois.

— A peine avons-nous eu le temps d'enregistrer l'incendie de Dunkerque, que la nouvelle d'un autre malheur nous arrive du département.

L'écluse de Vauban, qui est en quelque sorte la clef du port de Gravelines et le boulevard de la plaine basse qui environne cette ville, s'est rompue hier. Une inondation désastreuse pouvait être la conséquence de cet accident ; on est cependant parvenu à la conjurer à force d'activité et d'énergie. Des travaux de défense contre l'envahissement des eaux ont été en quelque sorte improvisés ; une compagnie du génie, expédiée en toute hâte d'Arras avec 4,000 sacs de terre, a dû arriver à temps pour consolider ces premiers ouvrages et mettre le territoire menacé à l'abri de tout péril.

— On parle d'un défi porté par les vélocipédistes anglais aux vélocipédistes français. L'enjeu serait de 200 liv. st.

— Le vélocipède n'est pas tout-à-fait aussi inoffensif qu'on aurait pu le croire.

Dimanche, vers six heures du matin, le

sieur S..., marchand de meubles, rue Mazarine, était monté avec trois autres personnes sur un vélocipède tricycle et suivait le quai Voltaire, lorsqu'une des roues s'est rompue. Le vélocipède obéissant à la force d'impulsion qu'il avait acquise est allé se précipiter contre une voiture à bras que conduisait le sieur B..., marchand fruitier, qui revenait de la Halle.

Gravement contusionné à la jambe, le sieur B... a reçu des soins dans une pharmacie du voisinage et a été ensuite ramené dans une voiture de place, à son domicile, rue Blomet.

— La *Correspondance générale de Paris* annonce que le jésuite Secchi, le constructeur de la grande horloge astronomique si remarquable à l'Exposition universelle de 1867, a découvert un agent moteur économique, léger et plus puissant que la vapeur.

Le savant religieux aurait porté son invention à la cour de Portugal, qui serait disposée à l'acheter.

— Il paraît, dit un correspondant du *Phare de la Loire*, que l'on va rétablir dans les régiments de cavalerie les musiques que l'on a supprimées il y a quelques mois.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un décret, inséré au *Moniteur*, nomme juge au tribunal de Mayenne, M. Papin, juge suppléant à Saumur.

Par arrêté du 1^{er} juillet, ont été nommés président, vice-président et secrétaire du Conseil d'arrondissement de Saumur :

Président. — M. Bruas.

Vice-président. — M. Guionis-Joubert.

Secrétaire. — M. Paul Ratouis.

Le bruit qui avait couru dernièrement à Saumur du prochain départ de M. Fourmy, curé de Saint-Pierre, s'est malheureusement confirmé. Ce vénérable prêtre, dont le zèle a consumé la vie, brisé par la maladie, a cru devoir, par un sublime sentiment de délicatesse et d'abnégation, se remettre de ses fonctions entre les mains de M^{re} l'évêque d'Angers ; et il semble avoir choisi l'anniversaire de la fête patronale de sa paroisse pour déposer en quelque sorte aux pieds de S^t Pierre les clefs de l'église qu'il administre depuis près de trente-deux ans.

Cette nouvelle, en se répandant dans notre ville, a excité de toutes parts les plus vifs regrets et les marques les plus nombreuses de sympathie.

Sa démission est depuis huit jours l'objet des préoccupations générales ; et chacun de raconter à sa gloire quelques-uns de ces traits de foi et de charité dont sa vie est un long enchaînement. N'écouter jamais que ses nobles inspirations et les élans de son cœur généreux ; tout à tous, suivant le précepte de

temps Paris, la compagne de Mme Morandot était une Allemande, Charlotte Zœhler, femme d'un des plus riches joailliers de la rue de la Paix.

Il y avait entre ces deux personnes un point de contact marqué : l'une et l'autre s'affligeaient de ne pas porter le titre de mère.

— Ah ! si j'avais un enfant ! disait naïvement, ce jour-là même, Mme Zœhler, quel joli berceau je lui arrangerais ! Des rideaux de soie bleu de ciel, un transparent de tulle blanc, ce ne serait pas trop pour orner le sommeil de ma petite créature chérie. Mais Dieu m'a refusé cette joie.

— Et à moi aussi, hélas ! soupira Mme Morandot.

— Vous, ma chère, c'est différent ; vous vivez bien moins que moi dans votre intérieur ; vous êtes toute à tous.

— C'est-à-dire, méchante, que je n'appartiens à personne.

— Si c'est le moyen d'être heureuse, ne vous en défendez pas. Enfin, vous brillez.

— Par reflet.

— Oh ! je ne suis pas envieuse, moi, simple marchande, qui me dois aux affaires de mon mari.

— Cette pauvre Charlotte, qui n'est encore millionnaire qu'une fois !

— De l'argent !... dit l'Allemande. A Francfort, j'en

ai tant vu chez mon père que j'en suis lasse.

Elle montra un magnifique bouquet d'arbres.

— Ceci, ajouta-t-elle, est plus vrai et me plaît davantage.

— L'argent donne les parcs, formula Mme Morandot, les parcs où verdoient d'aussi belles pelouses que celles du bois de Boulogne.

Mme Zœhler secoua la tête.

— Une pelouse est bien nue, bien froide, quand de beaux enfants ne s'y ébattent pas.

Athénaïs soupira, tout en laissant sa lèvre supérieure se relever aux coins sous un petit sourire moqueur, qui signifiait :

« Cette chère amie a appris à lire dans le *Werther* de Goethe. »

Elles mirent pied à terre à l'extrémité du lac, pour s'engager dans une allée latérale ombreuse et d'un charmant dessin circulaire.

Après un entretien qui leur avait également ému l'esprit, elles marchaient lentement et en silence.

Soudain elles s'arrêtèrent comme par un mutuel accord, et même accostèrent le bord de l'allée pour se dissimuler.

A cinquante pas de distance, il se passait quelque chose d'étrange.

Une femme jeune encore, maigre, pâle, couverte de

cette livrée de la misère propre et pudique qui, avec un reste de dignité, accuse le dénuement prolongé : une femme, dont l'allure rapide, inquiète, sentait le heurt et la saccadé, traversa brusquement l'allée.

Elle jeta à droite et à gauche un regard fauve, à la fois plein de méfiance et de douleur, puis se lança dans un taillis, sans doute pour gagner une autre allée plus sombre encore et plus solitaire. Elle n'avait pas remarqué les deux dames qui au contraire venaient de l'apercevoir et se remirent à marcher suivant ses traces.

Cette femme portait un fardeau ; cela ressemblait à un paquet de linge.

Une minute avait suffi aux deux observatrices pour juger que l'inconnue n'était pas une mendicante. Son air de trouble, son geste brusque et désespéré disaient plutôt le malheur que le désordre d'une conscience bourrelée.

Il y avait là un drame, non un crime.

Aussi Mme Morandot et Mme Zœhler se sentirent-elles saisies de compassion en même temps que de curiosité.

Au bout de quelques minutes, elles se trouvèrent à l'angle d'une allée d'intersection. Déjà l'inconnue apparaissait à l'extrémité de cette allée, courant avec une rapidité vertigineuse. L'appeler eût été inutile : la rejoindre était impossible. Soudain la femme disparut

tout-à-fait.

Comme Mme Zœhler se retournait pour rejoindre Athénaïs, un faible bruit attira son attention.

Ce bruit ressemblait à un cri d'enfant.

L'Allemande tressaillit, regarda autour d'elle et aperçut au pied d'un chêne le paquet même qu'avait porté l'inconnue...

Elle devina le mystère de ce dépôt ; en effet, courant à l'arbre et s'agenouillant, elle entr'ouvrit avec précaution un linge croisé, et, comme jadis la fille de Pharaon devant le berceau de Moïse, elle vit une jolie petite créature qui vagissait en remuant ses faibles doigts.

A l'appel de Mme Zœhler, son amie fut en un instant auprès d'elle.

— Un enfant !... dit-elle stupéfaite.

— Oh ! qu'il est beau ! s'écria Charlotte.

— Il est charmant. Pauvre abandonné ! il eût pu mourir de froid et de faim si la Providence ne nous avait conduites ici.

— Est-ce que vous voudriez vous en charger ? demanda Athénaïs.

— Comment donc ! c'est mon droit, puisque je l'ai vu la première. Et tenez, on a attaché un papier à son maillot.

— Un papier ?... C'est vrai.

(La suite au prochain numéro.)

l'Apôtre, que de misères n'a-t-il pas soulagées ! que de courages abattus n'a-t-il pas relevés ! à combien d'âmes n'a-t-il pas rendu la paix !

Jamais le pauvre n'a frappé en vain à sa porte : M. Fourmy trouvait toujours de quoi le nourrir, le vêtir, le réchauffer et même l'abriter. On le cherchera longtemps dans nos rues, ce vieillard aux cheveux blancs, à l'œil vif, courant d'un pas rapide partout où l'appelait quelque infortune.

Mais là ne se bornait pas son activité. Il était plein de tendresse et d'attention pour la jeunesse. Les orphelins lui doivent les refuges dont est dotée notre ville. Il avait pris à cœur d'affermir et de développer l'orphelinat St-Joseph, il fonda en outre l'ouvroir de Jeanne Delanoue qui offre un abri sûr à tant de jeunes filles abandonnées. Sa main, tout le monde le sait, est loin d'avoir été étrangère à la fondation de la maison de la Retraite, cette maison qui exerce une si heureuse influence sur nos familles. Grâce à lui, encore, on a vu restaurer la chapelle St-Jean, le centre aujourd'hui de toutes les bonnes œuvres qui sont nées sous son impulsion, et qui font la vie d'une population chrétienne. Et cependant tant de préoccupations ne lui faisaient point oublier son église ; tous ceux qui ont connu St-Pierre, il y a vingt ans, savent quelle ardeur M. le curé a déployée pour sa restauration ; quels travaux il a entrepris et menés à bonne fin ; en dehors des sommes qu'il a pu recevoir, soit de l'Etat soit de la ville, il n'a pas dépensé moins de 120,000 fr. C'est donc bien à lui que peuvent s'appliquer ces paroles de l'Écriture : *zelus domus tue comedit me*. Oui, son zèle pour la maison du Seigneur l'a vraiment consumé, et a déterminé cette terrible maladie qui l'enlève trop tôt au ministère et à l'amour de ses paroissiens.

Ce zèle apostolique, ce dévouement qui absorbait tous ses instants, l'a peut-être empêché de se faire dans la chaire chrétienne un nom que ses talents pouvaient lui assurer. Cependant il ne tenait point un rang inférieur : il parlait avec un feu, une force d'âme et de conviction qui souvent entraînaient son auditoire.

Dans les rares apparitions que M. Fourmy faisait dans la société, il était gai, aimable, d'un esprit vif, d'une répartie heureuse qui faisait regretter qu'il eût si peu de temps à lui accorder. La droiture de son jugement faisait autorité, et son avis, recherché avec empressement du clergé et des fidèles, était suivi comme venant d'un guide sûr et éclairé.

Telles sont, bien faiblement esquissées, les qualités et les vertus du prêtre vénéré qui s'éloigne de nous.

Ce constant oubli de lui-même lui a gagné la confiance et l'estime de tous ; aussi s'était-il établi entre le pasteur et son nombreux troupeau cet attachement, cette affection dont il a été donné des preuves si touchantes, il y a bientôt deux ans, et qui se renouvellent aujourd'hui. Personne n'a oublié, en effet, ces manifestations spontanées de la population entière de notre ville, lorsque M. Fourmy fut si soudainement frappé, au milieu des exercices de la retraite ecclésiastique ; et depuis que sa démission est donnée, son plus grand acte de désintéressement peut-être, chacun s'est empressé vers le presbytère, pour lui porter l'expression de ses sentiments respectueux et lui demander une prière et une dernière bénédiction.

M. le curé a quitté Saumur hier matin, se rendant à St-Martin de Beaupreau, où le suivra la profonde reconnaissance de ses paroissiens.

Un trait qui dépeint bien le bon curé et qui est comme le résumé de sa vie, ne peut passer sous silence. Mardi, après sa messe à la chapelle St-Jean, les assistants s'empressèrent autour de lui, et chacun de solliciter un souvenir. Le saint prêtre qui avait toujours vécu pauvre ne pouvait rien laisser ; il s'était complètement dépouillé. M^{me} la supérieure du Bureau de Bienfaisance lui demanda alors sa

photographie, qu'il avait toujours refusée. Après une lutte des plus vives, entre la piété filiale et l'humilité, une dernière considération l'emporta : — *De grâce, au nom des pauvres ne nous refusez pas*, s'écria la bonne sœur. Vaincu, les larmes aux yeux : *Eh bien, dit-il, c'est aux pauvres que je me donne !*

Le feu s'est déclaré mardi sur les 5 heures du soir, rue de la Levée-Neuve, au domicile de M. Moreau. Quelques bottes de foin ont été consumées. Grâce à l'empressement des pompiers de notre ville et au zèle des voisins, le feu a pu être circonscrit promptement, et éteint avant qu'il n'ait pris de plus grandes proportions.

A une heure plus avancée de la soirée nous aurions pu avoir un sinistre assez considérable à déplorer. La rareté de l'eau rendait les secours difficiles.

Un accident qui a failli jeter le deuil dans une famille, est arrivé, ces jours derniers, à la Croix-Cassée.

Un enfant, âgé de cinq ans, était à jouer dans un jardin dont un ancien bras de la Loire entoure les rives. L'enfant, profitant de ce que sa mère l'avait laissé un instant seul, se dirigea vers la rivière. A peine avait-il atteint le bord qu'il tomba dans l'eau, la tête la première.

Plus de cinq minutes s'étaient déjà écoulées, lorsque la mère, inquiète de la disparition de son enfant, aperçut les jambes qui n'étaient pas entièrement submergées.

S'élançant dans la boire et retirant le petit être ne fut, pour la pauvre mère, que l'affaire d'un instant. Attiré par ses cris, un voisin accourut à son aide, et chercha, par des soins intelligents, à le rappeler à la vie. Plus d'une heure s'écoula sans qu'on pût saisir aucun indice d'existence sur le cadavre. Peu après pourtant le corps reprenait quelque chaleur ; on réitéra les frictions, et la mère désolée put enfin embrasser son enfant, dont les yeux venaient de revoir la lumière. M. le docteur Champeaux, qui arriva sur cette entrefaite, prescrivit quelques cordiaux qui achevèrent le rétablissement complet de l'enfant.

Ces jours derniers, le gendarme Poncelet, de la brigade de Gennes, se trouvait sur les bords de la Loire, lorsqu'il entendit tout-à-coup crier : *Au secours !* Il se dirigea immédiatement vers un groupe de personnes qui se baignaient dans la Loire et se jeta résolument au milieu du fleuve ; il parvint à saisir par les cheveux, dans un courant rapide et à environ dix mètres de la rive gauche, un des baigneurs, M. Lamagné (Pierre), perruquier à Gennes, qui était entraîné par le courant et allait infailliblement disparaître dans le fleuve, car il ne savait presque pas nager, et les personnes qui l'accompagnaient n'osaient s'aventurer dans un endroit qui n'a pas moins de quatre mètres de profondeur.

Ce militaire a déjà, en 1862, également sauvé la vie à une personne qui se noyait dans la Seine.

MM. les membres de la commission chargée de visiter les exploitations qui aspirent à la prime d'honneur, qui doit être décernée l'année prochaine dans le département de Maine-et-Loire, sont arrivés depuis deux jours à Angers. Voici leurs noms :

MM. Lefebvre de Sainte-Marie, inspecteur général de l'agriculture ;

Ziéliniski, inspecteur général adjoint de l'agriculture ;

Le Seyeux ; Bodin ; de Foucaud ; Belbèseh ; Gilbert ; Halna du Fretay et Moreuil.

Si les renseignements qu'on nous a donnés sont exacts, nous croyons savoir que deux honorables propriétaires de notre département, M. Parage-Farran, adjoint au maire d'Angers, et M. le comte d'Andigné, maire du Lion-d'Angers, se mettent sur les rangs pour concourir à la prime d'honneur qui doit être offerte.

On nous assure aussi, mais nous ne donnons

la nouvelle que sous toutes réserves, que de brillantes fêtes auront lieu à propos du concours régional. Il serait question d'organiser, à côté d'une Exposition d'horticulture, un grand festival où seraient conviés les orphéonistes des régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, ainsi que les divers corps de musique de ces contrées.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

PROGRAMME des conditions d'admission, comme cavalier élève, à l'École impériale de cavalerie.

L'examen des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'École impériale de cavalerie, comme cavaliers élèves, est passé à Saumur, du 3 au 4 octobre de chaque année, devant une commission composée comme il suit :

Le lieutenant-colonel de l'École, président ;
Le major,
Le capitaine trésorier, } membres.
Deux capitaines instructeurs, }
Les conditions d'admission sont les suivantes :

1° Être âgé de dix-sept ans au moins et de vingt-un ans au plus au 9 octobre de l'année courante, et en justifier par un extrait d'acte de naissance dûment légalisé ; avoir au moins la taille exigée pour servir dans la cavalerie légère (1) ;

2° Être porteur : d'un certificat délivré par le commandant du dépôt de recrutement du département du candidat, et constatant l'aptitude physique du postulant pour l'arme de la cavalerie ; d'un certificat de bonnes vie et mœurs dûment légalisé, délivré dans les formes prescrites par l'article 20 de la loi du 21 mars 1832 ; du consentement dûment légalisé des père, mère ou tuteur, si le candidat a moins de vingt ans accomplis ; d'un extrait du casier judiciaire délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement dans lequel est né le candidat ;

3° Savoir lire et écrire, connaître l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique et les principes élémentaires de la grammaire française ;

4° Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du Trésor, le versement d'une somme de deux cents francs destinée à couvrir l'Etat des dépenses d'entretien à l'École et d'achat de livres d'instruction.

La commission d'examen fixe un nombre de points représentant le maximum des connaissances exigées, et elle donne pour chacun des examinés son chiffre d'appréciation ; elle détermine également le chiffre qui entraîne le refus d'admission.

Les 5 et 6 octobre, la commission établit la liste générale du classement par ordre de mérite des examinés.

Les cinquante premiers numéros de cette liste reçoivent, le 7 octobre, du général commandant l'École, un certificat d'acceptation autorisant leur engagement dans l'armée française.

Les candidats porteurs de certificat d'acceptation effectuent, le 8, le versement de deux cents francs ci-dessus prescrit, et remettent dans la journée au commandant de l'École le récépissé constatant ce versement ; ils contractent, le 10, à la mairie de Saumur, leur engagement volontaire (pour cinq ans), et entrent à l'École le même jour. Les cours commencent le 16 dudit mois d'octobre.

La durée des cours est d'une année.

Après quatre mois de séjour à l'École, les cavaliers élèves qui, pour cause d'incapacité, ne peuvent suivre les cours, sont dirigés sur un régiment comme simples cavaliers ; la même mesure est prise à l'égard des cavaliers élèves dont la conduite laisse à désirer.

Les cavaliers élèves bien notés par leur zèle et leur aptitude, et qui ont satisfait aux examens de sortie, sont envoyés dans les régiments de cavalerie pour être nommés immédiatement par leurs colonels respectifs, aux

(1) Un mètre soixante-quatre centimètres. (Décret du 9 novembre 1867.)

emplois de brigadier qui leur ont été, à cet effet, réservés ; les cinq premiers sont portés sur le tableau d'avancement pour le grade de maréchal-des-logis, aussitôt qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté exigées, et pourvu qu'ils n'aient pas démerité par leur conduite.

Ceux dont l'instruction militaire et équestre n'a pas été jugée suffisante sont dirigés, comme simples cavaliers, sur des régiments.

Les cavaliers qui, par des causes indépendantes de leur volonté, n'ont pas satisfait aux examens de sortie, peuvent être autorisés, sur la proposition du général commandant l'École, à doubler une année d'études.

Les jeunes gens qui veulent concourir pour être admis comme cavaliers élèves se rendent à leurs frais à Saumur ; les dépenses qu'occasionne leur séjour dans cette place, jusqu'au jour exclu de leur engagement, sont également à leur charge.

A leur arrivée à Saumur, les candidats informent le général commandant l'École de leur intention de se présenter aux examens et lui adressent les pièces indiquées aux numéros 1 et 2 du présent programme.

Avant qu'ils se présentent devant la commission d'examen, le général s'assure, en les faisant visiter par le médecin principal, que les candidats n'ont aucun vice de conformation qui soit de nature à les empêcher de suivre les cours d'instruction de l'École et de se livrer à tous les exercices équestres, notamment à ceux de la voltige.

Paris, le 22 mai 1868.
Le Maréchal de France, ministre
secrétaire d'Etat de la guerre,
NIEL.

VOYAGE A LA MER. — TRAIN DE PLAISIR.

Les compagnies des chemins de fer de Paris à Orléans et Vendée ont l'honneur de prévenir le public que, pour faciliter le voyage aux Sables-d'Olonne, un train de plaisir aura lieu le samedi 18 juillet, au départ des gares de Tours, Saumur, Angers et stations intermédiaires, au prix de 17 fr. les secondes, 12 fr. les troisièmes.

Départ de Tours, 18 juillet, 6 h. 55 matin.
Saumur — 9 02
Angers — 10 50

Arrivée aux Sables, à 7 h. 22 du soir.
Départ des Sables-d'Olonne, le 20 juillet, à 7 h. 50 du matin.

Arrivée à Saumur, à 5 h. 57 du soir.
Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kil. de bagages.

La délivrance des billets commencera le 6 juillet et cessera le 15 juillet au soir.

Les billets ne sont valables que pour les points de départ et de destination qu'ils indiquent.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

Les télégrammes de Madrid signalent la découverte d'une conspiration nouvelle en Espagne, et l'arrestation de différents personnages appartenant à l'armée.

Madrid, 7 juillet, 10 h. du soir. — Officiel. — Il se confirme que les généraux Serrano, Cordoba, Dulce, Zabala, Serrano Bedoya, chevalier de Rodas, le brigadier Letona et d'autres ont été arrêtés. D'après tous les renseignements recueillis par le gouvernement, ces personnages étaient de connivence avec les révolutionnaires et préparaient un mouvement ayant pour but de détruire l'ordre de choses existant. Ces arrestations ont été fort bien accueillies par l'opinion publique, qui déjà se préoccupait des plans attribués à ces généraux. Chacun ici désire la paix et la tranquillité, et se soucie fort peu des ambitions des partis extrêmes. Les progressistes sensés applaudissent eux-mêmes à l'énergie déployée par le gouvernement.

L'ordre le plus complet règne dans toutes les provinces du royaume.

Madrid, 8 juillet. — Les journaux ministériels annoncent que le duc de Montpensier a été invité à quitter l'Espagne, comme pouvant servir de drapeau aux ennemis des institutions espagnoles.

Quelques autres arrestations militaires ont eu lieu dans les provinces.

Pour les dernières nouvelles : P. GODERT.

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture ; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme par le passé, de tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N° 26.

COMPAGNIE UNIVERSELLE
DU
CANAL MARITIME DE SUEZ

OBLIGATIONS AVEC LOTS

autorisée par la LOI SPÉCIALE
du 4 juillet 1868.

ÉMISSION DE 200,000 OBLIGATIONS AVEC LOTS
POUR LE COMPLÉMENT
de l'emprunt de 100 millions.

En exécution de la décision prise le 1^{er} août 1867, par l'Assemblée générale des Actionnaires, autorisant l'émission d'un emprunt

de Cent Millions, et en vertu de la loi spéciale du 4 juillet 1868, accordant à la Compagnie le droit de créer des lots jusqu'à concurrence de Un million de francs, la Compagnie du canal maritime de Suez continue l'émission du solde de son emprunt de Cent Millions.

En conséquence, elle délivre, dès ce jour, des obligations jouissant des avantages ci-après :

Elles sont au porteur ou nominatives, et seront cotées à la Bourse ;

Elles produisent un intérêt annuel de 25 francs payable par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année, sans charge ni retenue ;

Elles sont remboursables en 50 années, par tirages au sort trimestriels, à 500 francs, ou par l'un des lots ci-après :

Le 1^{er} numéro sortant sera remboursé par fr. 150,000
Les 2^{es} et 3^{es} par 25,000 fr. 50,000
Les 4^{es} et 5^{es} par 5,000 francs 10,000
Et les 20 suivants par 2,000 fr. 40,000

Ensemble 250,000 francs tous les trois mois.

Soit, lots : Un million de francs par an.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 15 septembre prochain. Le 2^e tirage, le 15 décembre 1868, et ainsi de suite de trois mois en trois mois.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Soit 293 fr. 75 c. en un seul paiement

SAVOIR :

300 f. • prix de l'obligation, jouissance 1^{er} juillet 1868.

Sous déduction de. 6 25 pour intérêts pré-comptés du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 1868.

NET ÉGAL. 293 75 valeur du 1^{er} octobre 1868.

Soit 300 fr. en trois paiements.

SAVOIR :

100 f. en souscrivant,
100 du 1^{er} au 10 novembre 1868,
100 du 20 au 31 mars 1869.

300 f. valeur du 1^{er} octobre 1868.

Les obligations qui seront souscrites en trois termes seront représentées par des certificats nominatifs, jusqu'à entière libération.

A défaut de versement des termes échus dans les délais fixes, les souscripteurs en retard seront passibles d'un intérêt à 9 pour 100 des sommes restées en souffrance, et il sera loisible à l'administration de frapper le titre de déchéance et de le faire vendre, sans mise en

demeure préalable. — Cette vente aura lieu à la Bourse de Paris par le ministère d'un agent de change, pour le compte et aux risques et périls du retardataire.

Toute obligation, tant ancienne que nouvelle, qui, au moment de la libération, sera en retard d'un ou de plusieurs versements, ne pourra profiter du bénéfice de ces tirages. En conséquence, dans le cas où le sort la désignerait pour le remboursement, elle n'aura droit qu'à la restitution de la somme versée.

On souscrit :

A Paris, au siège de la Société, boulevard Haussman, 18 (square Clary, n° 9) ;

A Alexandrie à l'agence supérieure de la Compagnie ;

En Province et à l'Étranger, chez tous les correspondants de la Compagnie.

La souscription sera close dès que les demandes excéderont le nombre des titres restés disponibles, et les réductions ne porteront que sur celles de la dernière journée.

N. B. — Toutes les obligations souscrites antérieurement et entièrement libérées participeront aux bénéfices résultants des Lots.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur,
Et de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION,
Par adjudication, aux enchères publiques,

DE
DEUX MAISONS,
Situées à Saumur,
ET D'UNE MAISON
ET D'UN JARDIN,
Situés à Vernoi.

L'adjudication aura lieu le mardi 26 juillet 1868, à midi,
En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, du 16 mai 1868, enregistré et signifié, à la requête de M^{me} Marie-Ernestine Bonzon, sans profession, demeurant à Saumur, mineure émancipée, procédant avec l'assistance de M. René Lambourg, émailleur, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Saumur, ayant tous deux pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur ;

En présence de M^{me} Héloïse Mimaux, veuve de M. Laurent-Alphonse Bonzon, propriétaire, domiciliée à Vernoi, mais résidant à Paris, rue Sèvres, n° 135, co-licitante, ayant constitué M^e Labiche, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Maison, rue Saint-Jean.

Une maison, sise à Saumur, rue Saint-Jean, numéro 63, à l'angle de la rue Saint-Jean, de la rue d'Orléans et de la place de la Bilange, composée d'un principal corps de bâtiment ayant deux façades, sur les rues Saint-Jean et d'Orléans, élevé sur caves voûtées, d'un rez-de-chaussée divisé en plusieurs magasins et arrière-magasins, d'un entre-sol et de trois étages, greniers au-dessus couverts en ardoises, cour et puits ;

Et d'un autre petit bâtiment au fond, composé d'un rez-de-chaussée, deux étages, greniers.
Cette maison joint d'un côté M.

Bontemps, de l'autre M. Balzeau, la rue Saint-Jean et la rue d'Orléans ; elle est mise à prix à cinquante mille francs, ci 50,000 »

2^e LOT.

Maison, rue Basse-Saint-Pierre.

Une maison, sise à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et de deux étages, greniers au-dessus couverts en ardoises, cour derrière la maison, puits dans cette cour ; elle joint MM. Fournée, Filloleau, Drouard et Galleau ; elle est mise à prix à trois mille cinq cents francs, ci 3,500 »

3^e LOT.

Maison et terrain à Vernoi, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

Une maison, sise à Vernoi, canton de Longué, arrondissement de Baugé, élevée sur caves sous plancher, composée au rez-de-chaussée d'un vestibule, d'un salon, d'une salle à manger et d'une cuisine ; au premier étage de trois chambres avec cabinets, lieux à l'anglaise ; cour, jardin, buanderie, écurie et remise, puits et pompe, le tout contenant environ sept ares, et forme un ensemble joignant au levant M. Malécot, au midi le même et M. Fièvre, au couchant M. Vincelot et au nord la rue de Vernantes, et est mis à prix à huit mille francs, ci 8,000 »

Le jardin clos de murs pourra être vendu séparément sur la mise à prix de six cents francs, à diminuer sur la mise à prix du troisième lot.
Total des mises à prix. 61,500 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le six juillet mil huit cent soixante-huit.
Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le sept juillet

mil huit cent soixante-huit, folio 77, case 2 ; reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris. (312)
Signé : MYRAL.

TRÈS-BONNE CALÈCHE
A VENDRE.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE BELLE CUVE

(Système Chaptal)

Cerclee en fer, contenant 110 hectolitres.

S'adresser à la Goujonnère, à Couziers près Fontevault, au garde de la propriété. (305)

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS CENTS COTRETS, exploités l'hiver dernier. S'adresser au bureau du journal.

CAPITAUX A PLACER
A 5 pour 0/0

Sur biens ruraux et maisons dans le vieux Paris. — Fractions d'au moins 10,000 fr.

M. Pinguet, ancien notaire, 11, rue Montyon, PARIS, de midi à 4 heures. (172)

LE BANDAGE A RÉGULATEUR pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Élégance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage de contention est du prix de 15, 25, ou 36 fr., le bandage à RÉGULATEUR à des prix modérés, selon le cas ou la gravité de la tumeur herniaire. On peut sans déplacement se procurer un de ces bandages ; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

AVIS

Un ménage sans enfant demande un emploi. Le mari se chargerait de la culture et des façons de vignes, la femme des travaux de la campagne.

S'adresser à M. BAUNÉ, placeur, rue Saint-Nicolas, à Saumur. (303)

Changement de domicile.

M. RATOUIS vient de transférer sa fabrique de billards et meubles, rue Neuve-Beautrepaire et Grand'Rue, n° 1, en face la Caisse d'Épargne.

On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de billards et meubles tout confectionnés, de différents bois, à des prix modérés.

BAINS POUR DAMES.

M. CHEVRIER DAVID a l'honneur d'informer les dames de Saumur, qu'il vient d'établir une cabane pour bains de Loire, vis-à-vis la rue de la Tonnelle.

Ces bains dureront toute la saison.

S'adresser, Café de la Loire, quai de Limoges. (308)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 7 JUILLET. | | | BOURSE DU 8 JUILLET. | | |
|---|----------------------|---------|---------|----------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 70 45 | » | » | 70 30 | » | » |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 102 20 | » | » | 101 90 | » | » |
| Obligations du Trésor. | 487 50 | » | » | 487 50 | » | » |
| Banque de France. | 3195 | » | » | 3180 | » | » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1535 | » | » | 1485 | » | » |
| Crédit Foncier colonial. | » | » | » | 450 | » | » |
| Crédit Agricole. | 632 50 | » | » | 635 | » | » |
| Crédit industriel. | 645 | » | » | 645 | » | » |
| Crédit Mobilier (estamp.). | 297 50 | » | » | 295 | » | » |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 732 50 | 2 50 | » | 735 | 2 50 | » |
| Orléans (estampillé). | 885 | » | » | 882 50 | » | » |
| Orléans, nouveau. | » | » | » | » | » | » |
| Nord (actions anciennes). | 1160 | » | » | 1156 25 | » | » |
| Est. | 560 | 2 50 | » | 560 | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 935 | » | » | 931 25 | » | » |
| Lyon nouveau. | » | » | » | » | » | » |
| Midi. | 580 | 2 50 | » | 575 | » | » |
| Ouest. | 572 50 | 7 50 | » | 572 50 | » | » |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1497 50 | 2 50 | » | 1487 50 | » | » |
| Canal de Suez. | 420 | » | » | 425 | 5 | » |
| Transatlantiques. | 380 | » | » | 377 50 | » | » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 54 | » | » | 53 35 | » | » |
| Autrichiens. | 557 50 | » | » | 556 25 | » | » |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 405 | » | » | 408 75 | 3 75 | » |
| Victor-Emmanuel. | 57 | 1 | » | 54 50 | » | » |
| Romains. | 46 | 1 | » | 46 | » | » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 330 | » | » | 325 | » | » |
| Saragosse. | 70 | » | » | 70 | » | » |
| Séville-Xérès-Séville. | » | » | » | » | » | » |
| Nord-Espagne. | 62 | » | » | 63 | 1 | » |
| Compagnie immobilière. | 124 50 | » | » | 124 | » | » |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|----------------------------------|--------|---|---|--------|---|---|
| Nord. | 327 | » | » | 327 | » | » |
| Orléans. | 321 | » | » | 310 75 | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 333 | » | » | 332 | » | » |
| Ouest. | 320 | » | » | 317 50 | » | » |
| Midi. | 317 50 | » | » | 316 50 | » | » |
| Est. | 321 | » | » | 321 | » | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.